

Du *Littré* à Francis Ponge

Michel Peterson

Volume 24, numéro 2, automne 1988

Instruments de réflexion

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/035754ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/035754ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Peterson, M. (1988). Du *Littré* à Francis Ponge. *Études françaises*, 24(2), 75–87.
<https://doi.org/10.7202/035754ar>

Du *Littré* à Francis Ponge

MICHEL PETERSON

La difficulté croissante à décider quelle place occupe Francis Ponge dans une région du savoir que l'on nomme la littérature témoigne plus que jamais de l'infirmité fondamentale du langage. Impuissance tragique puisqu'elle conduit le poète à remettre en question sa compétence à rendre compte de quoi que ce soit de manière définitive. Or, il se trouve que l'exhaustion du sens de la chose est inversement proportionnelle à la réalisation du Livre pongien qui s'organise selon deux modèles formels : celui de la Bible protestante offerte par sa mère et celui du *Littré* gardé par son père tel un trésor de la bibliothèque. On peut sans doute s'interroger sur cette curieuse prétention de l'œuvre de Ponge à remplacer le livre sacré. Le recours à la liturgie scriptuaire ne risque-t-elle pas de nous replonger dans les profondes eaux du Jourdain ? C'est que le classiciste moderne ne souscrit qu'à la forme biblique et non à son Écriture. Voilà pourquoi la Bible troque sa féminité contre une loi salique. Le passage de l'article défini féminin à l'article défini masculin (*mon* Bible) autorise dès lors le Livre à être déterminé par son complément d'objet direct : Francis Ponge.

Cependant, nous voudrions plutôt considérer ici l'instrument de réflexion privilégié de Ponge, à savoir le dictionnaire. Faire la lecture de son œuvre implique en effet un parcours du *Littré* et, quand cela ne suffit plus, du *Larousse*, du *Harper's Bazaar* ou encore, du *Dizionario etimologico italiano* de Dante Olivieri¹. Par conséquent, on devra toujours distinguer ce qui

1. C'est Francis Ponge lui-même qui nous invite à consulter ces dictionnaires. Voir «Braque, un méditatif à l'œuvre», dans *L'Atelier contemporain*, Paris, Gallimard, 1977, p. 315.

est de la main de Ponge de ce qui est de la main de Littré. Le premier ne fait pas, nous le verrons, que recopier intégralement l'œuvre du second. À l'instar de Pierre Ménard, auteur du *Quichotte*, Francis Ponge investit le texte poétique de Littré de nouveaux contenus axiologiques. Or, dans *la Table*², pas moins de huit feuillets [2-25-26-27-55-56-57-62] sont des retranscriptions évidentes du *Littré*. Prenons par exemple les feuillets 25 et 26³:

- [25] (1)
 Les Vergers Littré: Planches ou réunion de planches portée sur un ou
 18 oct. 1968 plusieurs pieds et qui sert à divers usages (2122, 2°)
 (matin) Larousse: Meuble fait d'un ou plusieurs ais posés sur un
 ou plusieurs pieds.
 (sur lequel on dépose...)
-
- «...Autour d'une table carrée» (Boileau) (2122, 2°)
-
- Jouer cartes sur table (ne pas prendre la peine de dissimuler) (2122, 2°)
 Mettre sur table, sur la table (exposer sans dissimulation) (2122, 2°)
 Papiers ou papier sur table (preuves en main) (2122, 2°)
-
- Table d'un instrument de musique (les parties larges d'avant et d'arrière qui supportent le chevalet et qui vibrent à l'unisson des cordes) (le plan de leur table d'harmonie») (2122, 6°)
-
- À sa table. À ma table (à manger) (2122, 7°)
-
- Mettre une table. Dresser une table — (2122, 7°)
-
- Mettons nous à table. Se mettre à table. Sortir de table (2122, 7°)

2. *La Table*, suivie d'«Un extrait de mon travail sur la table», *Études françaises*, 17/1-2, avril 1981. Ce dossier a été réédité à Montréal aux Éditions du Silence en 1982 sans l'extrait à Maldiney. Pour éviter toute confusion, nous renverrons toujours au numéro de feuillet qui suivra la citation et sera placé entre crochets. Nous citerons cependant le texte des Éditions du Silence qui corrige les quelques erreurs de la version publiée dans *Études françaises*.

3. Les premiers chiffres suivant chaque définition indiquent la pagination du *Dictionnaire de la langue française* (tome quatrième Q - Z) d'Émile Littré (Paris, Hachette, 1874). Quant aux seconds, ils indiquent les marques de subdivisions distinguant les nuances de sens ou d'emplois.

[26]
18 oct 68
matin

(2)
tenir table, demeurer longtemps à table (2122, 7°)
donner habituellement à manger à ses amis invités ou non (2122, 7°)
tenir table ouverte (2122, 7°)

Propos de table (2122, 7°)

Cette Liberté de table, regardée en France comme la plus précieuse liberté
qu'on puisse goûter sur la terre (Voltaire, Ingénu, 19) (2122, 7°)

Admettre quelqu'un à sa table. (2122, 7°)

Avoir la table et le logement chez quelqu'un (y être nourri et logé) (2122, 7°)

Tables: Lois, édits (2123, 16° 19°)
Listes

Index Table des matières (2123, 31°)

«On a des espèces de tables dans la mémoire»

Fénélon, Exist, 41. (2123, 31°)

Tableau (matières présentées méthodiquement et en raccourci pour être vues
d'un coup d'œil) (2123, 32°)

La table des modales (pont aux ânes) (2123, 32°)	Tables généalogiques chrono- logiques etc
---	--

Examinons quelque peu ces retranscriptions présumées exactes. Un simple coup d'œil, et l'on constatera que Ponge a *joué* les définitions. La première qu'indiquait Littré dans son dictionnaire concernait le terme typographie mais aussi la question de la *tabula rasa*. Puisque Ponge avait déjà évoqué cette problématique dans le feuillet 19, nul besoin pour lui d'y revenir dans son étude de l'article «Table». Une chose à noter cependant: chez Littré, Descartes est absent sauf à la subdivision 24 où le lexicographe rappelle l'application des notions du *Discours de la méthode* à l'essai sur les *Météores*. Littré citera par contre Voltaire, Bonnet, Locke, Bailly, Delavigne et, dans la section historique de l'article, H. de Mondeville: «L'utilité pour quoi il [le cerveau] fu blanc, c'est qu'il fust aussi comme une table rase qui peut comprendre plusieurs figures et toutes couleurs.» Dernier à être convoqué à la toute fin de l'article au sujet de cette problématique de la table rase, Aristote: «*Osper en grammateio o medên upárkei éntelekia gegramménon* (*De l'Âme*, III, IV, 14).» Cette citation ne sert en fait qu'à montrer que

M. Vincent, dans ses *Correspondances littéraires* (25 décembre 1859), découvre que la phrase d'un Comput selon laquelle «*Anima in principio sux creationis est tanquam tabula rasa, in qua nichil depictum est*» n'est que la copie de celle d'Aristote.

Il semble donc que Ponge ait effectué une fouille assez minutieuse du coffre aux trésors. Mais poursuivons nos recherches. Suite à une définition du *Larousse* transportée dans ce feuillet par des guillemets à cause du rappel de la fiabilité du meuble (sur lequel on dépose...) qu'on ne retrouve pas dans *Littré*, cet extrait d'un vers de Boileau : «[...] Autour d'une table carrée» (*Satyres* III). Pourtant, le dictionnaire ne cite-t-il pas les deux vers en entier : «On s'assied ; mais d'abord notre troupe serrée Tenait à peine *autour d'une table carrée*» (je souligne). Surviennent ensuite trois groupes rapportant des emplois figurés ou rhétoriques du substantif «table». Ponge consigne simplement les locutions sans souffler un seul mot à propos de leur sens, c'est-à-dire à propos de leurs valeurs d'emplois dans certains contextes. Il introduit en outre, à la place des virgules de *Littré*, des parenthèses édulcorant en quelque sorte le statut de l'explication en en faisant un monologue intérieur, ce qui pervertit la valeur intrinsèque de la locution proverbiale d'une part, et modifie les systèmes de correspondances établis par le lexicographe, d'autre part. Même pratique en ce qui a trait à la «table (à manger)» et «Avoir la table et le logement chez quelqu'un (y être nourri et logé)». On doit également noter que Ponge ne signale pas, au sujet de la table à manger, le passage de l'un de ses maîtres, La Fontaine : «Jupin pour chaque état mit deux tables au monde ; L'adroit, le vigilant et le fort sont assis à la première ; et les petits Mangent leur reste à la seconde, La Font. *Fabl.* X, 7.» De même pour Pascal dont l'exemple noue des liens indissolubles avec le statut des réécritures qui exposent sans dissimulation leur processus : «Il faut voir cela en détail, il faut mettre papiers sur table» (*Peuple juif*, 6, édit. Fangère). Quant à la table d'harmonie, on remarquera (en plus de l'ajout des parenthèses) qu'une partie de la définition a été supprimée (entre crochets) : «Table d'un instrument de musique, les parties larges d'avant et d'arrière qui supportent le chevalet et qui vibrent à l'unisson des cordes [Table de basse, de guitare, de luth. Il ne serait pas impossible que les qualités supérieures de certains instruments de musique dépendissent de ce que] (le plan de leur table d'harmonie) [se trouve incliné d'un certain nombre de degrés sur la direction des fibres, SAVART, *Instit. Mém. scien.* t. IX, p. 421.]» Dans les propositions suivant immédiatement cette définition plus élaborée, le second terme qui devrait déterminer leurs caractères est encore une fois écarté. Plus : nous trouvons une locution qui ne figure pas au *Littré* :

«Mettons nous à table». Ponge ne la distingue cependant d'aucune façon des autres. Par ailleurs, telle subdivision du *Littre* (17) mérite toute notre attention à cause de certain dérapage qu'elle provoque. En effet, le terme «édit» du feuillet 26 provient du récit suivant :

À Rome, loi des Douze Tables, recueil de lois publiées par les décemvirs, 450 avant Jésus-Christ (avec un D et un T majuscules). Dix magistrats qu'on créa sous le nom de décemvirs avec une autorité absolue, rédigèrent les lois des Douze Tables, qui sont le fondement et la source du droit romain, Rollin, *Hist. anc. Œuvr.* t. III, p. 819, dans Pougens.

La narration de Charles Rollin ne rappelle-t-elle pas le glissement de référent (le dérapage des nombres) qui était survenu au verso du feuillet 6 mais qui avait déjà commencé au recto du même feuillet (III) lorsque le symbolisme numérique de la roue s'était matérialisé par un nouveau chiffre : le 10 ou le x de l'infini arithmétique ? L'édit décemvirien ne participe-t-il pas, lui aussi, du même registre symbolique et politique ? Dans les mots *Tables*, *Lois*, *édits* et *Listes*, Ponge traverse plusieurs siècles d'histoire, de l'épisode du Deutéronome pendant lequel Moïse reçoit des mains de Dieu les tables des dix commandements (de même que l'exode de Ponge en 1940 [41]) jusqu'à celui de la fondation du droit romain, de la loi théologique à la loi politique.

Revenons pour le moment à nos feuillets pour noter que de la subdivision 17, nous sautons maintenant à la subdivision 31 du *Littre* qui concerne l'Index, la Table des matières. Là encore, aucune définition. Simplement, une citation de Fénelon qui renvoie aux tout premiers feuillets resserrant les liens de la table au souvenir, au corps et, également, au feuillet 22, qui établissait un réseau de correspondances entre la mémoire, le souvenir, le musée et la bibliothèque. Tout de suite après la citation, on lit cependant cette définition modifiée : «Tableau [plutôt que : «Feuille, planche sur laquelle certaines»] (matières [sont] présentées méthodiquement et en raccourci pour être vues [à la place de : «, afin qu'on puisse voir»] d'un coup d'œil).» Dans *Littre*, cette définition est flanquée de deux exemples retranscrits ici après coup : la table généalogique (dont l'œuvre de Ponge est la constitution acharnée) et la table chronologique (que représente la stratégie notulaire). Le dictionnaire donne également la table météorologique dont le feuillet initial de *la Table* peut être considéré comme un modèle, et la table alphabétique dont le feuillet 28 est un échantillon. Sorte d'abécédaire qui expose, sur un mode pictural, l'espace de la physique atomistique [30] dans lequel se déploie l'écriture, ce dernier feuillet catalyse les forces gram-

matiques et grammatologiques, les possibilités pures présentes dans le mot «Table»: «Ce n'est pas par hasard, puisque cette physique ne manque pas d'être marquée d'un logicisme, qui garde encore la saveur et la sagesse d'un grammatisme originel⁴.» Le trait reliant ici l'épingle nominal réglant l'auto-textualité externe à la physique aristotélicienne se révèle plus sûr lorsqu'on relit le passage du *De Interpretatione* posant que la catégorie des noms (*onoma*), en tant que «significations conventionnelles» [*súmbolon* qui, s'ils ne prennent pas la place de la chose, la signifient], se divise en noms simples et noms composés: « — *Signification conventionnelle*, <disions-nous>, en ce que rien n'est par nature un nom, mais seulement quand il devient symbole [c'est-à-dire, souligne Tricot, traduction de ce qui se passe dans l'esprit. Nous traduirons par: *conceptacle*], car même lorsque des sons inarticulés, comme ceux des bêtes, signifient quelque chose, aucun d'entre eux ne constitue cependant un nom⁵.» Les noms simples épinglés sur ce tableau, noms dont «la partie ne présente aucune signification quelconque⁶», constituent bien le degré zéro de la nomination et de l'écriture pongienne, la première étape (le premier texte) qu'il faut franchir afin d'appréhender — en la gardant à bonne distance — la chose impérative. Voici donc le feuillet originel et, par là, mythique du dossier et de toute l'œuvre de Ponge. Enfin, si l'on consulte le *Dictionnaire des rimes françaises* de Philippe Martinon⁷ (comme a dû le faire Ponge lui-même), on reconnaîtra que, s'il était «commandé aussi par le fait des très nombreuses rimes en *able*» [4], il ne pouvait mieux compléter le tableau puisqu'il n'existe aucun autre nom d'une syllabe bénéficiant et jouissant du suffixe «able».

Quelles conclusions sommes-nous maintenant en mesure de dégager à partir de cette radiographie de la nomenclature de la *Table*? À quel processus correspond, chez Ponge, l'usage et la pratique du dictionnaire, sorte d'objet transitionnel montrant une double figure esthétique? Dans les feuillets 25 et 26, on aura vu cette double figure du *Thesaurus*: figure marmoréenne de l'appropriation onto-théologique immédiatement dévisagée par de multiples entailles, de profondes coupures enlevant *ipso facto* certaines parties des définitions. En outre, il faut signaler que l'article «Table» est tailladé dans son

4. Jacques Lacan, «La science et la vérité», dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 876.

5. Aristote, «De Interpretatione», dans *Organon*, traduit par J. Tricot, Paris, Vrin, 1969, pp. 79-80.

6. *Ibid.*

7. Paris, Larousse, 1962, pp. 89-91.

corp(u)s même⁸. Cette constatation suffit pour anéantir l'idée selon laquelle Ponge transcrirait les définitions du *Littre* lorsque fléchirait son inspiration. Ce procédé est en fait employé afin de tarir le lexique, de le dépenser jusqu'à ce que la chose n'ait plus aucune réserve. Mais anémier les profils de la chose ne permettra cependant jamais de conduire à sa néantisation.

C'est ainsi que l'utilisation du dictionnaire doit également être comprise dans sa fonction rhétorique, c'est-à-dire qu'elle doit être conçue et considérée dans ses rapports avec les stratégies de mise en œuvre de l'expression pongienne. Chez Ponge, les étapes pour parvenir à un discours convaincant qui fasse bander la pensée humaine sont particulièrement bouleversées. En effet, l'*inventio* n'apparaîtra qu'au terme de l'approfondissement et de l'épuisement du lexique de la chose. Voilà pourquoi la *dispositio* devient la première règle rhétorique à suivre, les choses à découvrir logeant dans les profondeurs du dictionnaire et n'ayant pas de référentialité assignable. Ponge pourrait alors dire, comme Pascal : «Qu'on ne me dise pas que je n'ai rien dit de nouveau, [*l'ordre est*] la disposition des matières est nouvelle⁹.» Or, il se trouve que le passage de cette *dispositio* à la nouvelle *elocutio* correspond au passage du lexique au poème, du dictionnaire au récit ou encore, de la sémantique à la syntaxe afin de retrouver, à l'instant où expirera l'écriture, la *memoria*. La *prononciatio* devra donc se glisser entre la *dispositio* et l'*elocutio*, leur servir en quelque sorte de médiatrice dans la mesure où il s'agira de collationner avec son référent la *réson* de la table et, pour le scripteur-lecteur, de maîtriser son propre corps s'il veut donner à sa mère sa voix syntactique.

Reste à savoir et à comprendre en quoi, dans cet étrange parcours, sera salutaire ou indispensable l'usage *résonné* et l'étude de cet instrument que constitue le dictionnaire paternel enfin remis en ordre de fonctionnement — surtout si, comme l'affirme Georges Matoré :

Le dictionnaire, indépendamment de sa valeur scientifique, nous offre sur l'époque à laquelle il a été composé un témoignage très précieux ; cette image n'est pas beau-

8. En effet, les subdivisions 4, 5, 8, 10, 11, 13, 15 (qui renverraient pourtant à la géographie imaginaire de Ponge) ; 18, 19, 21, 22, 24, 25 (qui feraient cette fois référence à la métallurgie malherbienne et à ceux qui ont apporté, selon Ponge, le minerai de la langue française : Villon, Marot, Du Bellay, Ronsard, Montaigne et Rabelais) ; 26, 27, 28, 30 et 33 (qui rappelleraient enfin la mathématique pongienne) sont à toutes fins pratiques expulsées hors de la lexicographie tabulaire. D'autre part, parmi les locutions citées dans ces feuillets, au moins une dizaine d'entre elles ne seront jamais reprises dans les feuillets postérieurs.

9. *Pensées sur la religion et sur quelques autres sujets*, Paris, Éditions du Luxembourg, 1952, Section II, Série XXV, 696-4, p. 397.

coup plus infidèle que la transposition que nous propose, par exemple, un romancier. Confronté à chaque page à des choix (comment traiter une définition? quels exemples fournir? etc.), *le lexicographe est obligé de prendre constamment parti*¹⁰.

Toutefois, dans la mesure où cela est exact comme nous le pensons, le langage du Ponge lexicographe apparaît alors, assez curieusement, tout à fait anachronique et teinté de décadentisme puisque les exemples choisis par Littré sont rarement, précise Matoré, postérieurs à 1830. Étrangement, Ponge prétend parler quand même la langue de son époque :

Je tends à des définitions-descriptions rendant compte du contenu actuel des notions.

— pour moi et pour le français de mon époque (à la fois à la page dans le livre de la Culture et honnête, authentique dans sa lecture en lui-même)¹¹.

Pétition qui rejoint, et pour cause, celle de Littré qui écrit lui-même, dans la préface à son dictionnaire : «L'usage contemporain est le premier et principal objet d'un dictionnaire¹².» Or, si la langue de Littré, contrairement à ce qu'il soutient, est celle des écrivains, comment celle de Ponge qui s'en inspire peut-elle se donner comme la langue courante du français de son époque? Afin de répondre à cette question, il nous faut examiner les instruments de réflexion auxquels doit servir d'ersatz le Livre pongien.

Il faut que mon livre remplace : 1° le dictionnaire encyclopédique, 2° le dictionnaire étymologique, 3° le dictionnaire analogique (il n'existe pas), 4° le dictionnaire de rimes (de rimes intérieures, aussi bien), 5° le dictionnaire des synonymes, etc..., 6° toute poésie lyrique à partir de la Nature, des objets, etc.¹³.

Projet pour le moins ambitieux que celui de suppléer ou de redoubler ne serait-ce que le dictionnaire encyclopédique qui, voulant embrasser l'ensemble des connaissances, rappelle le projet humaniste et utopique des Lumières. Mais le dictionnaire encyclopédique pratique une vertu imminente : il se propose de nous faire connaître les concepts et non pas la langue par laquelle ils sont exprimés. Voilà qui rejoint précisément le but de Ponge : chasser le concept et ne pas se borner à des représentations mentales puisque «Les mots sont des concepts, les choses sont des conceptacles» [8ro].

La relève, la substitution du Livre pongien au dictionnaire étymologique s'avère cependant plus difficile à réaliser dans

10. «Brève revue des dictionnaires d'aujourd'hui», *CAIEF*, n° 35, mai 1983, p. 88.

11. Francis Ponge, «My Creative Method», dans *le Grand Recueil II, Méthodes*, Paris, Gallimard, «Idées», 1961, p. 42.

12. Émile Littré, *loc. cit.*

13. «My Creative Method», *loc. cit.*, p. 42.

la mesure où l'étymon se donne comme l'origine, la racine de l'arbre du langage, sa source intarissable. Cela est d'autant plus ardu à penser que Ponge, tentant de distinguer entre langue analytique et langue synthétique, écrit : «Ce que je fais retourner au synthétique (latinismes, étymologies). Il se pourrait que la langue française épuisée revienne au synthétique. Et qu'il se forme un nouveau latin littéraire. Je dis latin parce qu'il faut remonter plus haut que le XVII^e jusqu'au latin¹⁴.» Conclusions qui disent bien l'opposition de Ponge à Descartes qui définissait ainsi la procédure qu'il avait suivi dans ses *Méditations métaphysiques* :

Pour moi, j'ai suivi seulement la voie analytique dans mes Méditations, parce qu'elle me semble être la plus vraie, et la plus propre pour enseigner ; mais quant à la synthèse, laquelle sans doute est celle que vous désirez ici de moi, encore que, touchant les choses qui se traitent en la géométrie, elle puisse utilement être mise après l'analyse, elle ne convient pas toutefois si bien aux matières qui appartiennent à la métaphysique¹⁵.

Descartes porte le débat sur le terrain de la pédagogie. Si la synthèse est une opération qui parvient toujours à convaincre le lecteur, elle satisfait pourtant moins son esprit parce qu'elle n'expose jamais la méthode, la logique permettant de démontrer la vérité. Pour Ponge l'adoption d'une langue synthétique au profit d'une langue analytique est également fonction de la valeur éducative de cette dernière. Il emboîte ici le pas à Kant contre Descartes : «On étudie les sciences *analytiquement* ; on les enseigne *synthétiquement*. [...] Toutes les fois qu'une science ne peut pas être enseignée synthétiquement, c'est qu'elle n'est pas encore faite ou suffisamment faite¹⁶». La poésie, en tant que science plus parfaite que les mathématiques ou que la géométrie¹⁷, sera donc, une fois réalisée, le champ du savoir et de la réflexion le plus aisé à enseigner puisqu'elle unit toutes les qualités différentielles de la chose, la multiplicité de ses profils. De même, l'étymologie du mot cumule l'infinité des significations à venir et les rassemble en son froid sous-sol telle la mie du pain où «feuilles et fleurs y sont comme des sœurs siamoises soudées par tous les coudes à la fois¹⁸».

14. «Langue — analytique et synthétique», dans *Pratiques d'écriture ou l'inachèvement perpétuel*, Paris, Hermann, 1984, p. 54.

15. «Réponse aux secondes objections du Père Mersenne», *Méditations métaphysiques*, chronologie, présentation et bibliographie par Michelle et Jean-Marie Bessayde, Paris, Garnier-Flammarion, 1979, p. 254.

16. Emmanuel Kant, *Prolégomènes à toute métaphysique future*, traduit par Gibelin, Paris, Vrin, 1930, p. 21.

17. Francis Ponge, *Pour un Malherbe*, Paris, Gallimard, 1965, p. 137.

18. Francis Ponge, «Le Pain», dans *le Parti pris des choses*, Paris, Gallimard, «Poésie», 1961, p. 46.

C'est pourquoi Ponge tente de reconstituer l'ascendance des mots en remontant de leur état actuel à leur état le plus anciennement accessible, état qui dévoilera enfin leur *exacte nature*, leur justesse désormais indiscutable: «*Étymologie*, c'est *etymos logos*, le sens authentique. Ainsi l'étymologie fait sa propre réclame, et renvoie à l'étymologie¹⁹.» Seulement, l'étude de l'étymologie à laquelle se voue Paulhan le conduit à émettre une hypothèse inattendue: l'étymologie du mot «*étymologie*» (fondée sur des lois phonétiques et sémantiques) dit précisément le contraire de ce qu'elle veut dire, savoir que l'étymologie n'est toujours que pure fiction: «*L'étymologie ne peut servir qu'à nous tromper sur le sens des mots²⁰*.» Nous étions déjà sur la piste lorsque nous affirmions que Ponge *reconstituait* l'ascendance des mots. Mais qu'on ne s'y trompe pas: Ponge n'est jamais dupe de la recherche étymologique qui procède analytiquement afin que la création du contenu actuel des notions résulte, dans une seconde étape, de la synthèse transmissible des éléments qui à la fois la constituent et la différencient (voir feuillet 15). L'étymologie révèle le secret imaginaire, la parole inaudible d'un visage féminin froissé, enfreint, mutilé par des ongles acérés, voilé par le langage. La face chiffonnée de ces femmes de l'étymon, de ces mères africaines jamais contemplées, compose la lumière qui les illumine: «*Quelque chose de caché, de soigneusement (et fort gracieusement) drapé, qui se livrerait volontiers, qui se livre, qui ne se découvrirait pas volontiers, mais qui est content, ravi, avide qu'on le soupçonne. Et le regard de ces femmes voilées appelle à cela. Ces femmes sont comme des lampes. Rien n'est si appelant que la flamme²¹*.» Lorsqu'il narrativise ainsi le rapport de la lettre à la chose, Ponge sait bien — au contraire de Claudel — que ce rapport n'est qu'imaginaire, arbitraire, et qu'il ne renvoie nullement à une prétendue langue primitive mais qu'il s'établit plutôt consécutivement aux essais hésitants et renouvelés pour trouver la juste mesure du mot. Ponge regarde le langage en face. Si le dictionnaire nous fait assister à la naissance du sens et de la pensée, c'est en tant qu'il constitue l'horizon mythique de l'œuvre, sorte de lieu fantasmatique à partir duquel advient la réflexion. L'étymologie n'est en fait, comme le souligne Paulhan, qu'un procédé littéraire, qu'une forme de discours et qu'une figure de rhétorique à rapprocher de l'antithèse ou de l'ellipse cherchant à nous assurer de la véracité fictive et symbolique de l'écriture. L'enseignement fructueux

19. Jean Paulhan, «Alain ou la preuve par l'étymologie», dans *Œuvres III. Le don des langues*, Paris, le Cercle du Livre précieux, p. 265.

20. *Ibid.*, p. 276.

21. Francis Ponge, «Pochades en prose», dans *le Grand Recueil II, Méthodes*, p. 94.

inculqué par l'étymon devient dès lors fonction de notre propre investissement: «Que dire, en de tels cas, de l'étymologie? Ce qu'on a dit de l'histoire (mais avec bien plus de raison cette fois): c'est qu'elle justifie tout ce qu'on veut, sans rien nous enseigner. Ou encore, c'est qu'elle est comme les auberges espagnoles du proverbe, où l'on ne trouve guère que ce qu'on a soi-même apporté²².»

Attachons-nous maintenant au troisième dictionnaire qu'entend remplacer le Livre pongien. Le dictionnaire analogique se rapproche du projet encyclopédique dans la mesure où, malgré la méfiance de Ponge à son égard, son fonctionnement permet également de couvrir tout le champ des possibilités d'expression d'un domaine ou d'une région des choses en s'élevant d'un vocabulaire assez élémentaire à une grande richesse lexicale. Or, au moment où Ponge énonce son programme en février 1948 dans *My Creative Method*, le dictionnaire analogique n'a pas encore été composé. En effet, l'unique dictionnaire de la langue française construit sur ce modèle, le *Dictionnaire alphabétique et analogique* de Paul Robert, paraît pour la première fois en 1966. Robert, à l'instar de Ponge et de Littré, affirme lui aussi, citant ce dernier, que «l'usage contemporain est le premier et principal objet d'un dictionnaire». Il ajoutera toutefois: «Le but est atteint si les textes retenus rendent compte de cet usage. Par surcroît, leur réunion peut constituer une anthologie de la littérature nationale, pleine de fleurs précieuses, de «lambeaux de pourpre». Mais il n'est pas, non plus, à l'abri des critiques...²³» De fait, Matoré aperçoit, là encore, la flagrante contradiction de Littré qui prétend exposer la langue d'une époque en s'appuyant sur les seuls exemples des textes littéraires:

On pourrait critiquer la conception même du Robert qui s'inspire beaucoup trop de la doctrine de Littré pour qui la langue est essentiellement définie par les œuvres des grands écrivains. Confusion dangereuse entre langue et style qui entraîne Robert à accorder une place beaucoup trop importante aux exemples poétiques²⁴.

La remarque de Matoré, malgré son excessive sévérité, prend toute son importance si l'on traduit langue et style par code et sous-code. Robert, Littré et Ponge, en croyant définir la langue courante, ne font que déterminer, à l'aide de formulations *poétiques*, l'un des aspects du code social. C'est d'ailleurs par l'introduction de la faculté de représentation que possède

22. Jean Paulhan, *loc. cit.*, p. 280.

23. Introduction au *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littré, 1966, p. IV.

24. *Loc. cit.*, p. 89.

l'esprit humain que cette caractérisation sera effectuée. L'imagination, «faculté quasi divine qui perçoit tout d'abord, en dehors des méthodes philosophiques, les rapports intimes et secrets des choses, les correspondances et les analogies²⁵», rendra seule possible la découverte d'un mot inconnu avant la recherche lexicographique et ce, par l'emploi d'une technique consistant à faire apparaître les ressemblances entre des objets de pensée essentiellement différents.

Seul moyen pour Ponge d'arriver à réformer l'enseignement et la pratique de la langue française, l'économie du Livre sera donc assurée si chacun des articles du dictionnaire s'échafaudait selon le plan rhizomatique des régions de croisements stochastiques éliminant le référent. C'est le recours au dictionnaire qui permet d'établir les innombrables réseaux de signifiants, de tabler sur les différences par un retour aux analogies, aux répétitions. Si le dictionnaire des rimes propose lui aussi sa pédagogie propre parce que la poésie est la science la plus parfaite, c'est le dictionnaire de synonymes qui pose cependant de manière particulièrement robuste le problème de l'identité et de la différence. Ponge n'est bien sûr pas le premier parmi les écrivains et les grammairiens à s'intéresser de près à la question de la synonymie. Le Père Bouhours, Voltaire, Thibaudet et Gide, pour n'en nommer que quelques-uns, y avaient déjà consacré des pages passionnantes. On sait que pour Robert, sont dits synonymes des mots ou des expressions qui ont le même sens ou une signification très voisine. Définition qui, comme le remarque Dupriez²⁶, est identique à celles de Delas, Lausberg et Fontanier. Seulement, la définition du substantif ne pourra être que tautologique: «Mot ou expression synonyme (d'une autre)²⁷.» Si cette formulation souligne la relation biunivoque entre deux termes, la parenthèse parembolique ajoutée par Robert introduit la distance qui remet en marche le langage: «Les analogies, c'est intéressant, mais moins que les différences²⁸.» Dupriez remarque en outre que la synonymie est un mode d'amplification: «Elle ne se réduit pas à l'emploi d'un synonyme, mais constitue une figure expressive, qui juxtapose à un terme, avec la même fonction, des termes qui conviennent aussi à l'objet du discours, qui en dévoilent d'autres aspects²⁹.» Loin de ne fournir qu'une série de mots simplement identiques (A = A), le dictionnaire des synonymes donne au contraire à lire

25. Charles Baudelaire, «Études sur Poe», dans *Œuvres complètes II*, Paris, Gallimard, «Bibliothèque de la Pléiade», 1976, p. 329.

26. Voir l'article «Synonyme», dans *Gradus. Les procédés littéraires (Dictionnaire)*, Paris, UGE, «10/18», 1977.

27. Paul Robert, article «Synonyme», *loc. cit.*

28. «My Creative Method», *loc. cit.*, pp. 41-42.

29. Bernard Dupriez, *loc. cit.*, p. 442.

les innombrables variations sémantiques qui, en accusant leurs intervalles, les particularisent. Voilà qui justifie le goût de Ponge pour les noms communs, à tel point qu'il traitera les noms propres comme des noms communs afin de ramener la propriété exclusive au rang de chose, le sectarisme de l'identité à la propriété éclectique, le singulier à l'universel. «Fenouil» et «prêle» sont par exemple des termes universels tandis que «Francis» et «Ponge» des termes individuels.

En définitive, il s'avère que la démarche pongienne qui consiste à faire du Livre une sorte d'instrument pédagogique visant à transmettre une *nioque*, une connaissance, implique une logique à la fois de la nomenclature et de la supplémentarité. Dans la mesure où l'utilisation du dictionnaire participe d'une théorie du savoir intertextuel et historique, toutes ces stratégies tendent à organiser et à constituer un Livre unique, ce plus pur objet de pensée supplantant à lui seul la bibliothèque universelle :

il suffirait en dernier ressort *d'un seul volume*, de format ordinaire, imprimé en corps neuf ou dix, et comprenant un nombre infini de feuilles infiniment minces. (Cavallieri, au commencement du XVII^e siècle, voyait dans tout corps solide la superposition d'un nombre infini de plans.) Le maniement de ce soyeux *vade-mecum* ne serait pas aisé : chaque feuille se dédoublerait en d'autres ; l'inconcevable page centrale n'aurait pas d'envers³⁰.

Ce grand livre incommensurable que représente le dictionnaire pénètre par conséquent dans les fibres du corps pongien, influence profondément le cours des réécritures où affleure la pensée. Le recueil de mots rangés dans un ordre convenu, selon une liste méthodique, une nomenclature qui aligne les noms ou les verbes en tant que simples énonciations, n'est pas uniquement convoqué par le poète aux moments où l'inspiration lui manque afin de boucler le dossier. Ainsi, lorsqu'il ne lui reste pourtant que quelques pages parmi celles qui lui sont allouées, Ponge ne craint pas de re-transcrire, de re-marquer le dictionnaire. Le lecteur doit donc, obligatoirement, retourner au *Littre* et relire, réécrire (comme nous l'avons fait pour l'article «Table») chacune des définitions-descriptions qui tentent de réunir toutes les déterminations d'une chose en une seule, déterminations qui n'auraient en fin de compte rien à voir avec une quelconque époque que ce soit. Le dictionnaire est le livre-pivot de l'œuvre pongienne et de ses réécritures, multitude de pages pivotantes qui ouvrent au lecteur les voies de la régression anamnétique.

30. Jorge Luis Borgès, «La Bibliothèque de Babel», dans *Fictions*, traduit par P. Verdevoye et Ibarra, Paris, Gallimard, «Folio», 1957, p. 99.